



La population de Vézelay aura attendu près d'une année pour être enfin informée officiellement sur le contenu du rapport de synthèse, demeuré confidentiel, de Frédéric Didier. Sur l'impulsion du sous-préfet d'Avallon, M. Jérôme Chappa, une réunion publique, mobilisant une soixantaine de personnes, s'est tenue le 13 avril dernier à la salle des fêtes de la mairie. Très attendu, l'auteur du rapport, M. Didier, s'était fait remplacer, à la dernière minute, par un architecte de son agence.

En exergue, le sous-préfet mentionne que seul l'accord-cadre pour la phase I du schéma directeur est engagée. En revanche, pour ce qui touche la coloration des vitraux et l'aménagement des abords – en particulier la construction d'un bâtiment neuf, « rien n'est arrêté », précise-t-il, et « l'État n'imposera aucune vision ni aucune décision si ce n'est le respect des règles d'urbanisme et de celles afférentes aux règles du site classé. »

Après présentation du rapport, un débat intéressant a révélé le large refus que ce projet suscite chez les Vézéliens et ceux qui sont attachés au lieu.

Extraits du débat

Le recteur de la basilique, Mgr François Tricard, proteste vigoureusement contre l'idée, émise par les architectes, d'un édifice « désincarné ». « Désincarné, note-t-il, quand l'on sait le nombre de pèlerins qui, arrivant dans la nef, en sont bouleversés ? Désincarné, vraiment, quand certains d'entre eux ont connu ici la foi ? » Le recteur ne se dit pas plus favorable à la coloration des vitraux qu'au coeur du projet : la restitution, artificielle, d'édifices abbatiaux.

Architecte, M. Claude Mazerand critique vigoureusement un projet dont, estime-t-il, l'analyse environnementale est tronquée, en ce qu'elle ne prend pas assez en compte le paysage, les arbres, les cultures, la structure du village lui-même, en parfaite contradiction avec la barre transversale du centre d'interprétation : le concepteur eût-il fait cette analyse que le projet ne serait pas ce qu'il est.

Le propriétaire du Doyenné, M. Hubert Barbieux, à qui les auteurs du projet entendent proposer un échange de terrains

(utile à l'édification du « cloître », il aurait pour effet de supprimer l'accès public et naturel à la terrasse) se dit surpris

qu'on puisse annoncer des contacts avec lui qui n'ont jamais eu lieu !

Édith de La Héronnière rappelle qu'on vient du monde entier contempler l'architecture de la basilique et son décor de

sculptures romanes, bien plus réelles que le projet de restauration virtuelle. « Le touriste n'est pas un crétin, et il n'a pas

besoin de parcours fléché, dit-elle : laissons-le libre de découvrir Vézelay comme il l'entend ; que le lieu reste libre d'accès et gratuit pour tous. Enfin, sait-on encore que les vitraux actuels de la basilique ont été restaurés à grands frais il y a une trentaine d'années seulement ? »

M. Antoine Debré, architecte chargé du secteur sauvegardé de Vézelay, relève qu'un échange de terrains avec le propriétaire du Doyenné, entraînant la suppression de l'actuelle voie publique d'accès à la terrasse induirait une nécessaire consultation de la population et demanderait une modification importante du plan de sauvegarde : opération longue et coûteuse. Et de citer Le Corbusier : « Il n'y pas d'architecte aujourd'hui à Vézelay, et ceci nous vaut que la ville est intacte... »

Président des Amis de Vézelay, Pierre Morice, lui, insiste beaucoup sur un aspect essentiel de l'opération Grand Site : l'esprit des lieux, auquel contrevient ce projet tapageur. Difficile, ajoute-t-il, de mettre en oeuvre deux projets à la fois : d'évidence il y en a un de trop.

C'est le président de Conseil général, André Villiers, qui prend la parole en dernier pour signifier ce qui devrait plaire aux Vézeliens : une approche « modeste » de la rénovation des lieux, centrée sur les travaux nécessaires à la basilique, le renoncement au projet Didier de restitution de l'abbaye et l'accent mis sur la rénovation des rues et des remparts de la Ville.

En conclusion de son compte rendu, le sous-préfet constate que « globalement, l'auditoire a unanimement rejeté le principe d'une reconstruction historique au motif du non-respect des lieux ». Le représentant de l'État s'engage à venir en appui de la commune pour la mise en place d'un comité de citoyens, « afin que les décisions soient prises en toute transparence et dans l'esprit d'une démocratie locale confirmée ».